

Autorisation du glyphosate en Europe : la procédure est relancée

Au point mort suite à une absence de consensus entre les États membres, le dossier "glyphosate" est rouvert par la Commission européenne. Cet herbicide pourrait être de nouveau autorisé pour la prochaine décennie.

La Commission européenne a décidé mardi 16 mai 2017 de relancer la procédure visant à autoriser à long terme le glyphosate, substance herbicide très répandue (notamment dans le Roundup de Monsanto) et dont la licence d'utilisation dans l'Union européenne (UE) est contestée. Les commissaires européens ont donné leur accord pour "redémarrer les discussions avec les États membres sur un possible renouvellement de l'autorisation du glyphosate pour 10 ans", a indiqué à l'AFP une porte-parole de l'exécutif européen.

Chaque État membre décide sur son propre territoire

L'utilisation du glyphosate est devenue de plus en plus controversée dans l'UE, après une campagne active des défenseurs de l'environnement. La Commission européenne n'avait pas réussi à convaincre les États membres de renouveler la licence de l'herbicide, qui arrivait à expiration à l'été 2016. Bruxelles avait alors décidé de la prolonger de 18 mois, dans l'attente d'un rapport de l'ECHA, l'agence européenne des produits chimiques. En mars 2017, l'agence a écarté le risque cancérogène.

"La Commission a pris en compte les dernières études scientifiques, en particulier la conclusion du Comité d'évaluation des risques de l'ECHA confirmant que la substance active ne devrait pas être classée comme cancérogène", explique l'institution dans un court communiqué. À noter que d'autres études publiées avant celle de l'ECHA n'avaient pas abouti aux mêmes conclusions que cette dernière (voir encadré en fin d'article). Chaque État membre garde le droit d'autoriser ou non l'utilisation de pesticides à base de glyphosate sur leur territoire, rappelle la Commission.

Cancérogène ou non ? Les avis scientifiques divergent depuis des années

Le glyphosate a fait l'objet de plusieurs études scientifiques dont les avis divergents alimentent la controverse. Avant l'avis de l'ECHA, une étude parue en mai 2016 et réalisée en commun par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avait jugé "peu probable" que le glyphosate soit cancérogène "chez les humains qui y seraient exposés par l'alimentation". À l'inverse, en mars 2015, une étude du Centre international de recherche contre le cancer (CIRC), également dépendante de l'OMS, avait identifié un risque cancérogène. Deux découvertes non contradictoires, selon l'OMS, car la seconde portait sur un risque en cas de très forte exposition. Avant l'étude de l'ECHA, la Commission européenne s'appuyait sur l'avis de l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA), paru en novembre 2015, pour qui le risque cancérogène est "improbable". Là encore le champ de l'étude est discuté, entre substance active et association à d'autres co-formulants utilisés pour concocter un herbicide.

Lien article : https://www.sciencesetavenir.fr/sante/autorisation-du-glyphosate-en-europe-la-procedure-est-relancee_113019